

Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Certification professionnelle de niveau 6

Certification enregistrée au RNCP sous le n°40396 pour 5 ans sur décision de France Compétences du 28/03/2025

Ce dispositif s'adresse aux professionnel(elle)s qui souhaitent, selon le cas, évoluer vers des fonctions de Chef(fe) de Service ou conforter leurs fonctions d'encadrement.



Prochain démarrage :

Promotion CDS75 : 1er et 02 octobre 2026 à Paris

Modalités :

- 40 % en présentiel (Paris, Montpellier) et 60 % en téléprésentiel
- ou 100% en téléprésentiel

Prérequis :

- Être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau 5 au moins,
- Être titulaire d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau 4, et pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, sur un poste en responsabilité dans une organisation,
- Être en fonction de cadre, ou de responsable d'unité, de projet ou d'équipe, depuis plus de 5 ans

Durée du dispositif :

168 heures (24 journées).

Niveau de sortie :

Niveau 6 (nomenclature 2019).

Objectifs & Compétences visées

A l'issue de la formation « Chef de Service des établissements sociaux et médico-sociaux », le stagiaire sera capable de :

- Organiser et gérer un service social ou médico-social dans le respect du projet de la gouvernance et du cadre légal et réglementaire
- Réaliser et manager les projets d'un service social ou médico-social.
- Manager les équipes et la communication d'un service social ou médico-social.
- Mettre en œuvre l'accompagnement des personnes accompagnées d'un service social ou médico-social.
- Manager la qualité et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles d'un service social ou médico-social.

Admission

- Sur dossier et entretien à distance.
- Délais d'accès à la formation : entre deux jours et cinq semaines en fonction des financements et des pièces à réunir pour valider les prérequis.

Coût de la formation et financement

Tarifs et informations complémentaires concernant la formation « Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux » sur demande, vous pouvez nous contacter au **04 67 63 11 11** ou via le formulaire de contact :



Frais annexes

Hébergement/restauration : à prévoir si nécessaire. Pour effectuer vos réservations, une fiche "Hôtellerie et Restauration" vous sera transmise à titre informatif.

Déplacement : en fonction de l'éloignement du stagiaire.

Financement

Nos conseillers en formation sont à votre disposition pour vous aider à définir les modes de financement adaptés et vous accompagner dans vos démarches de constitution de dossier de financement.

Indicateurs de résultats

Indicateurs de résultats pour la formation "Chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux" calculés sur les années 2022 à 2024

Mise à jour : 23/04/25

